

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif

NOR : SSAA2034910A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 314-6 et R. 314-197 à R. 314-200 ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2020 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;

Vu les avis de la Commission nationale d'agrément, mentionnée à l'article R. 314-198, en date du 10 décembre 2020 ;

Vu les notifications en date du 14 décembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont agréés, sous réserve de l'application des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, à compter de la date prévue dans le texte ou, à défaut, de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française, les accords collectifs de travail et décisions suivants :

A. – Accords de branche et Conventions collectives nationales

I. – Convention collective du 15 mars 1966 (NEXEM)

Recommandation patronale du 30 novembre 2020 relative à la transposition du « Ségur de la Santé » - attribution d'une prime forfaitaire aux salariés

II. – AXESS – Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif

Accord du 9 septembre 2020 relatif à la formation et au développement des compétences dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif

III. – UNISSS : Convention collective nationale de travail des secteurs sanitaire, social et médico-social du 26 août 1965

Avenant 1-2020 du 18 septembre 2020 relatif à la revalorisation de la valeur du point

IV. – Convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (bad)

Avenant n° 1 à l'avenant 39 du 8 juillet 2020 relatif à la mise en place du dispositif Pro-A

B. – Accords d'entreprise et décisions unilatérales

I. – Association Le Cap 03100 Montfaucon

Décision unilatérale du 15 juillet 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat

II. – Association ICARE La Bergerie 21800 Chevigny-Saint-Sauveur

Décision unilatérale du 6 novembre 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat liée au Covid 19

III. – Association Tutélaire de la Région Centre-Ouest (ATRC) 37260 Descartes

Décision unilatérale du 1^{er} décembre 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat

IV. – Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Marne 51430 Bezannes

Décision unilatérale du 23 juillet 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat

- V. – Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes 57000 Metz
Décision unilatérale du 17 avril 2020 relative au versement d'un complément de prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat
- VI. – Association Est Accompagnement 57050 Metz
Protocole d'accord du 25 août 2020 relatif à la majoration de l'indemnité des surveillants de nuit du 115
- VII. – Association ALYS 57365 Ennery
Accord d'entreprise du 2 septembre 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat et d'une prime Covid
- VIII. – Association Village d'Enfants Pierre et Paule Saury 58110 Chatillon-en-Bazois
Décision unilatérale du 27 juillet 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat liée au Covid 19
- IX. – Association Les Papillons Blancs du Cambrésis 59400 Cambrai
Décision unilatérale du 28 juillet 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat
- X. – Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe (AHSS) 72000 Le Mans
Accord d'entreprise du 9 juillet 2020 relatif à la reconnaissance de l'investissement des salariés pour la gestion de la crise sanitaire liée au Covid 19
- XI. – Fondation GRANCHER 75007 Paris
Décision unilatérale du 17 août 2020 relative au : versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat liée au Covid 19
- XII. – Association Cités du Secours Catholique CARITAS 75020 Paris
Décision unilatérale du 2 septembre 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat liée au Covid 19
- XIII. – Association COALLIA 75012 Paris
Accord d'entreprise du 20 février 2020 relatif à l'instauration du titre restaurant pour l'ensemble des salariés de l'UES Coallia
- XIV. – Association Vers la Vie pour l'éducation des Jeunes (AVVEJ) 78067 Montigny-le-Bretonneux
Décision unilatérale du 27 juillet 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat liée au Covid 19
- XV. – Association AVEFETH Espérance du Var 83000 Toulon
Accord d'entreprise du 17 novembre 2020 relatif à la périodicité des entretiens professionnels
- XVI. – Association ADEF Résidences 94207 Ivry-sur-Seine
Procès-verbal d'accord partiel du 13 novembre 2019 relatif aux négociations annuelles obligatoires 2019
- XVII. – Association Le Renouveau 95160 Montmorency
Décision unilatérale du 7 juillet 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat liée au Covid 19
- XVIII. – Association AAPEJ 97460 Saint-Paul
Décision unilatérale du 13 août 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat liée au Covid 19
- XIX. – Association PHARE EN ROANNAIS 42300 Roanne
Accord d'entreprise du 26 mars 2020 relatif à la définition d'un statut collectif unique suite à fusion absorption
- Art. 2.** – Ne sont pas agréés les accords collectifs et décisions unilatérales de travail suivant :
- I. – Association Ardennaise pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes 08140 Bazeilles
Décision unilatérale du 4 juillet 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat
- II. – Association Œuvre Notre-Dame 14000 Caen
Décision unilatérale du 22 juillet 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat
- III. – Association ICARE La Bergerie 21800 Chevigny-Saint-Sauveur
Accord d'entreprise du 5 novembre 2020 relatif à la mobilité durable

IV. – Association Vivre Ensemble 31410 Lavernose-Lacasse

Décision unilatérale du 25 juin 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat

V. – Association Emergences 76000 Le Havre

Décision unilatérale du 6 novembre 2020 relative au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat

VI. – Association APAJH 97490 Saint-Denis

Accord d'entreprise du 19 août 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat liée au Covid 19

Art. 3. – Le I de l'article 2 de l'arrêté du 2 octobre 2020 susvisé, qui n'agréait pas l'accord d'entreprise de l'association PHARE EN ROANNAIS du 26 mars 2020 relatif à la définition d'un statut collectif unique suite à fusion absorption, est annulé.

Art. 4. – La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le, 17 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
V. LASSERRE

Nota. – le texte des accords cités à l'article 1^{er} (A) ci-dessus sera publié au *Bulletin officiel* Santé protection sociale – solidarités n° 21/01 disponible sur les sites intranet et internet du ministère des solidarités et de la santé.